

Nouvelle convention de la métallurgie

Revendications et positions de SUD Industrie :

Reconnaître et prendre en compte le travail réel

Nous ne sommes pas des machines, notre travail ne se résume pas aux six critères : complexité, connaissance, autonomie, contribution, encadrement, communication. Chaque salarié.e apporte bien plus au jour le jour : son savoir-faire lui permet de faire face à toutes les demandes non écrites ! On aurait pu ajouter d'autres critères : pénibilité, stress.... Et que dire des nouvelles organisations du travail (méthode agile...)

Non à la déqualification en cours de carrière - Pour une véritable évolution

Il est indispensable de garantir une progression tout au long de la carrière. La convention prévoit qu'on peut occuper des postes moins côtés, donc une régression. Il faut apporter des garanties de progression.

Des repères collectifs pour la progression de carrière !

L'ancienneté devrait être le principal critère d'évolution professionnelle. C'est un critère clair et objectif. Il faut aussi reconnaître les acquis de l'expérience, et tenir compte pour permettre une réelle évolution. Rappelons que l'employeur a l'obligation de former tout le personnel !

Non à la flexibilité ++,

Avec un volume qui peut aller jusqu'à 300h sup (220+80), sur une année, nous devrions organiser nos vies au rythme des fluctuations de commandes ! Nous avons une vie en dehors de l'entreprise !

Les temps partiels corvéables à merci – vers le contrat zéro heure ?

Pratiquement aucunes contraintes, l'objectif est d'avoir des équipes type intérim mais qui lisserait leur temps de travail sur l'année, donc à un coût partiel. C'est inadmissible !

Des salaires décents sans discrimination pour la totalité des salariés !

Cette nouvelle convention, c'est une baisse de la prime d'ancienneté, suppression de la prime vacances, prime panier à renégocier...avec une stagnation de salaire pour une partie d'entre nous !

Les nouveaux minimas salariaux généreront une forte baisse de tous les salaires à moyen et long terme. Au contraire, c'est d'une revalorisation immédiate de 400€ net avec un minimum de 2 000€ net pour tous qui sont nécessaires et tout de suite.

Non à la polyvalence !

Beaucoup d'entreprises utilisent le prétexte de la nouvelle convention pour tenter de faire passer des mesures qu'elles essaient de mettre en place depuis longtemps, par exemple la polyvalence. Nous ne sommes pas d'accord, un salarié est recruté pour faire un travail donné précis et non pour passer d'un poste à l'autre.

Exigeons des accords d'entreprise qui reconnaissent le travail de tous les salariés.

Sans se faire d'illusions sur les capacités des signataires de cette convention à renier leurs engagements vis-à-vis de leur partenaire patronal, imposons dans chaque entreprise des accords qui garantissent qu'aucun.e salarié.e présent.e ou futur.e ne sera victime de ce recul social qui ne sert que l'avidité des actionnaires et des plus riches!

Ces changements ne sont pas inéluctables. Une partie des mesures est couverte par des accords que les entreprises doivent renégocier pour pouvoir les appliquer. C'est le moment de faire entendre notre voix !

Tous Unis, tous Solidaires, faisons front contre la régression !

Mobilisons-nous, nous sommes 1,6 Millions à pouvoir bloquer !

Adhérez à SUD Industrie !

www.sudindustrie.org